DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du LUNDI 03 AVRIL 2017

L'an deux mil dix sept
Le trois avril à 20 heures,
L'assemblée délibérante légalement convoquée le 23 mars 2017 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

Etaient présents : Mr NIBEAU Sébastien, Mr GERMAIN Cyril, Mr BALLUE Guillaume, Mr DESPRAS Franck, Mr MALAGA David, Mr LUWEZ Benoit, Mme BERGER Véronique, Mme FLECHIER Cécilia, Mme BERTAULT Angèle, Mr MAHE Pascal, Mr MESSON Rémi

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 14.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Angèle BERTAULT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 15 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES VERBAL du 13/03/2017

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Muinicipal précédente, en date du 13 mars 2017, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier

2: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Au regard des éléments présentés, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur CLÉMOT, Trésorier de Château Renault, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

De ce fait, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de clôture de l'exercice 2016 pour l'ensemble des budgets:

- Commune
- Eau
- Assainissement

3: APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr GERMAIN Cyril, a été élu Président de séance pour débattre et voter les comptes administratifs. Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Considérant la concordance des opérations sur l'exercice 2016 par le receveur municipal et l'ordonnateur, dans le respect des crédits autorisés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs et arrêté les résultats comme suit :

BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT					
Dépenses CA 2016			***Recettes CA 2016***		
Chap 011	Charges à caractère général	50 730.53	Chap 042	Opération d'ordre Amortissement	2 492.85
Chap 014	Atténuations de produits	6 911.00	Chap 70	Ventes de produits	61 309.90
Chap 042	Opération d'ordre entre sections	6 159.66	Chap 77	Produits exceptionnels	15 000.03
Chap 65	Autres charges gestion courante	467.31			
Chap 66	Charges financières	741.96			
Chap 67	Charges exceptionnelles	305.52			
		65 315.98			**78 802.78**

Excédent de 13 486.80€

INVESTISSEMENT					
Dépenses CA 2016			***Recettes CA 2016***		
Chap 040	Opérations d'ordre Amortissement	2 492.85	Chap 040	Opération d'ordre Amortissement	6 159.66
Chap 16	Emprunt et dettes	5 183.76	Chap 10	Dotations	1 787.00
Chap 20	Immobilisations incorporelles	34 310.46	Chap 13	Subventions	16 800.00
		41 987.07			**24 746.66**

Déficit de 17 240.41€

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT					
Dépenses CA 2016			***Recettes CA 2016***		
Chap 011	Charges à caractère général	644.00	Chap 042	Opération d'ordre Amortissement	3 806.43
Chap 014	Atténuations de produits	2 464.00	Chap 70	Ventes de produits	24 717.78
Chap 042	Opération d'ordre entre sections	7 727.65	Chap 77	Produits exceptionnels	0.60
Chap 65	Autres charges gestion courante	195.36			
Chap 66	Charges financières	4 029.74			
Chap 67	Charges exceptionnelles	40 294.12			
		55 354.87			**28 524.81**

Déficit de 26 830.06€

INVESTISSEMENT					
Dépenses CA 2016			***Recettes CA 2016***		
Chap 040	Opérations d'ordre Amortissement	3 806.43	Chap 040	Opération d'ordre Amortissement	7 727.65
Chap 16	Emprunt et dettes	4 710.82			
		8 517.25			**7 727.65**

Déficit de 789.60€

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT					
Dépenses CA 2016			***Recettes CA 2016***		
Chap 011	Charges à caractère général	118 200.11	Chap 013	Atténuation charges	2 699.69
Chap 012	Charges de personnel	182 353.83	Chap 70	Produits de service	32 330.30
Chap 65	Autres charges de gestion courante	65 978.73	Chap 73	Impôts et taxes	259 121.72
Chap 66	Charges financières	5 576.35	Chap 74	Dotations et participations	97 842.27
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 004.10	Chap 75	Autres produits	65 307.44
Chap 042	Dotations aux provisions	9 574.36	Chap 76	Produits financiers	1.90
			Chap 77	Produits exceptionnels	7 581.52
			Chap 042	Opération ordre entre sections	6 715.23
		382 687.48			**471 600.07**

Excédent de 88 912.59€

INVESTISSEMENT					
Dépenses CA 2016			***Recettes CA 2016***		
Chap 16	Emprunt et dette	30 859.78	Chap 040	Opération ordre entre sections	9 574.36
Chap 21	Immobilisations corporelles	46 209.44	Chap 10	Dotations	91 805.12
Chap 23	Immobilisations en cours	29 252.94	Chap 13	Subventions investissement	13 571.00
Chap 040	Opération d'ordre entre sections	6 715.23	Chap 16	Emprunts et dettes	50 378.09
		113 037.39			**165 328.57**

Excédent de 52 291.18€

4: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET EAU 2016

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2016 du budget EAU fait apparaitre les soldes suivants :

2016	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	9 651.15	0.00	-17 240.41	**-7 589.26**
Fonctionnement	12 012.07	0.00	13 486.80	**25 498.87**
Total	21 663.22	0.00	-3 753.61	**17 909.61**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2017 :

001	Solde d'investissement reporté	7 589.26€	En dépense d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	25 498.87€	En recette de fonctionnement
1068	Affectation	0.00€	En recette d'investissement
Restes à réaliser		5 946.42€	En dépense d'investissement
		19 200.00	En recette d'investissement

5: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2016 du budget ASSAINISSEMENT fait apparaitre les soldes suivants :

2016	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	14 525.60	0.00	-789.60	**13 736.00**
Fonctionnement	91 859.67	0.00	-26 830.06	**65 029.61**
Total	106 385.27	0.00	-27 619.66	**78 765.61**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2017 :

001	Solde d'investissement reporté	13 736.00€	En recette d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	65 029.61€	En recette de fonctionnement
1068	Affectation	0.00€	En recette d'investissement
Restes à réaliser		0.00€	En dépense d'investissement
		0.00€	En recette d'investissement

6: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNE 2016

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2016 du budget COMMUNE fait apparaitre les soldes suivants :

2016	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	-55 834.65	0.00	52 291.18	**-3 543.47**
Fonctionnement	178 838.75	0.00	88 912.59	**198 085.15**
Total	123 004.10	0.00	141 203.77	**194 541.68**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2017 :

001	Solde d'investissement reporté	3 543.47€	En dépense d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	190 644.98€	En recette de fonctionnement
1068	Affectation	7 440.17€	En recette d'investissement
Restes à réaliser		3 896.70€	En dépense d'investissement
		0.00€	En recette d'investissement

7: APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Conformément aux orientations budgétaires évoquées lors des séances précédentes, Monsieur le Maire propose d'attribuer les crédits comme suit:

BUDGET EAU

Fonctionnement							
	dépenses	**BP2016**	**BP2017**		**recettes**	**BP2016**	**BP2017**
Chap 011	Charges à caractère général	64 043.30	55 796.13	Chap 042	Opérations d'ordre	2 492.85	2 492.85
Chap 014	Atténuation produit	6 910.00	6 396.76	Chap 70	Produits de services	63 900.00	61 565.70
Chap 042	Opération ordre entre sections	6 159.66	6 159.66	Chap 74	Dotations et participations	15 000.00	1 700.71
Chap 65	Autres charges	200.00	300.00	Solde 002	Excédent reporté	12 012.07	25 498.87
Chap 66	Charges financières	741.96	505.58				
Chap 67	Charges exceptionnelles	350.00	100.00				
Chap 023	Vir section investissement	15 000.00	22 000.00				
		93 404.92	**91 258.13**			**93 404.92**	**91 258.13**

La section de fonctionnement s'équilibre à 91 258.13€

Investissement							
	dépenses	**BP2016**	**BP2017**		**recettes**	**BP2016**	**BP2017**
Chap 16	Emprunt et dette	5 183.76	5 420.14	Chap 040	Amortisssements	6 159.66	6 159.66
Chap 20	Immobilisations incorporelles	51 700.80	14 226.42	Chap 10	Dotations	1 787.00	0.00
Chap 21	Immobilisations corporelles	4 000.00	8 772.41	Chap 13	Subventions d'investissement	36 000.00	130 316.41
Chap 23	Immobilisations en cours	5 220.40	119 974.99	Chap 16	Emprunt	0.00	0.00
Chap 040	Opé.ordre /Amortissement	2 492.85	2 492.85	Solde 001	Excédent reporté	9 651.15	0.00
Solde 001	Déficit reporté	7 589.26		Chap 021	Vir section fonctionnement	15 000.00	22 000.00
		68 597.81	**158 476.07**			**68 597.81**	**158 476.07**

La section d'investissement s'équilibre à 158 476.07€

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement							
	dépenses	**BP2016**	**BP2017**		**recettes**	**BP2016**	**BP2017**
Chap 011	Charges à caractère général	46 048.71	47 000.00	Chap 042	Opé.ordre Amortissement	3 806.43	3 806.43
Chap 014	Atténuations de produits	2 500.00	2 289.78	Chap 70	Ventes de produits	25 490.00	24 250.40
Chap 042	Opé.ordre entre sections	7 727.65	7 727.65	Solde 002	Excédent reporté	91 859.67	65 029.61
Chap 65	Autres charges	500.00	500.00				
Chap 66	Charges financières	4 029.74	3 786.75				
Chap 67	Charges exceptionnelles	40 350.00	100.00				
Chap 023	Vir section investissement	20 000.00	31 682.26				
		121 156.10	**93 086.44**			**121 156.10**	**93 086.44**

La section de fonctionnement s'équilibre à 93 086.44€

Investissement							
	dépenses	**BP2016**	**BP2017**		**recettes**	**BP2016**	**BP2017**
Chap 040	Opé.ordre Amortissement	3 806.43	3 806.43	Chap 040	Opé.ordre Amortissement	7 727.65	7 727.65
Chap 16	Emprunt dettes(capital)	4 710.82	4 953.81	Chap 021	Vir section fonctionnement	20 000.00	31 682.26
Chap 20	Immobilisations incorporelles	3 736.00	14 385.67	Solde 001	Excédent reporté	14 525.60	13 736.00
Chap 21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00				
Chap 23	Immobilisations en cours	30 000.00	30 000.00				
		42 253.25	**53 145.91**			**42 253.25**	**53 145.91**

La section d'investissement s'équilibre à 53 145.91€

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement							
	dépenses	**BP2016**	**BP2017**		**recettes**	**BP2016**	**BP2017**
Chap 011	Charges à caractère général	133 854.00	175 389.37	Chap 013	Atténuation charges	1 700.00	4 420.00
Chap 012	Charges de personnel	193 030.00	195 379.65	Chap 70	Produits de services	30 300.00	30 650.00
Chap 65	Autres charges	142 075.38	96 012.47	Chap 73	Impôts et taxes	253 641.18	259 146.22
Chap 66	Charges financières	5 776.35	5 798.43	Chap 74	Dotations et participations	93 420.00	90 336.09
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 400.00	3 000.00	Chap 75	Autres produits	64 000.00	25 000.00
Chap 042	Opé.ordre entre sections	1 098.01	0.00	Chap 77	Produits exceptionnels	0.00	180.00
Chap 022	Dépenses imprévues	30 000.00	20 000.00	Chap 042	Transfert entre sections	3 300.00	4 000.00
Chap 023	Vir section investissement	48 300.00	110 000.00	Solde 002	Excédent reporté	109 172.56	191 847.61
		555 533.74	**605 579.92**			**555 533.74**	**605 579.92**

La section de fonctionnement s'équilibre à 605 579.92€

Investissement							
	dépenses	**BP2016**	**BP2017**		**recettes**	**BP2016**	**BP2017**
Chap 16	Emprunt et dette	30 885.65	29 341.80	Chap 040	Transferts entre sections	1 098.41	0.00
Chap 21	Immobilisations corporelles	62 117.74	126 831.14	Chap 10	Dotations	91 019.17	35 570.85
Chap 23	Immobilisations en cours	53 831.54	30 000.00	Chap 13	Subventions inv	15 552.00	48 145.56
Chap 040	Transfert entre sections	3 300.00	4 000.00	Chap 16	Emprunt	50 000.00	0.00
Solde 001	Déficit reporté	55 834.65	3 543.47	Chap 021	Vir section fonctionnement	48 300.00	110 000.00
		205 969.58	**193 716.41**			**205 969.58**	**193 716.41**

La section d'investissement s'équilibre à 193 716.41€

Au regard des éléments ci-dessus, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2017 (Budget principal et budgets annexes).

8: ANNULATION LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur Foucteau donne lecture d'un courrier sollicitant le remboursement d'un acompte pour la réservation de la salle polyvalente.
Après en avoir délibéré, au regard des justificatifs fournis, le Conseil Municipal donne une suite favorable, à l'unanimité, à cette demande.
Aussi il sera procédé au remboursement de la somme de 245€ versée par Madame NICOLIER (pour la location prévue du 04 au 07 août 2017).

9: REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER et NON ROUTIER PAR LES RESEAUX ET OUVRAGES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R.20-51 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP télécom)
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation et aux droits de passage sur le domaine public routier et non routier ;
Vu le dossier technique remis par les opérateurs au titre l'arrêté du 26 mars 2007 ;
Le conseil, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1 - d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

Article 2 – de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2017, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants :

		Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique…)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
		Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	Montant plafonné	**38.05**	**50.74**	**Non plafonné**	**25.37**
Domaine public non routier communal	Montant plafonné	**1 268.43**	**1 268.43**	**Non plafonné**	**824.48**

Attention : le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche. En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1

S'entend par artère :

- …dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre
- …dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux public.

Article 3 - de fixer les tarifs 2017 au maximum de ce que prévoit le décret, à savoir :

1) Occupation du domaine public routier par un réseau ouvert au public :
- artères souterraines : 38,05 € par kilomètre et par artère par an.
- artères aériennes : 50,74 € par kilomètre par an
- emprise au sol : 25,37 € par mètre carré au sol par an.
2) Occupation du domaine public non routier :
- 1 268.43 € par kilomètre par an.
- 824.48 € par m² par an.

Article 4 – d'autoriser le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de présente décision rendu exécutoire.

10: ELECTION NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE DEMISSION

1/ELECTION DU NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu la délibération N°2014/17 du 04 avril 2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à 2
Vu la lettre de démission de Mr NIBEAU Sébastien des fonctions de 1er adjoint au maire, en date du 28 février 2017 adressée à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur NIBEAU par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer :

1/ sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 04 avril 2014
2/ sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir
-il prendra rang après tous les autres
-toutefois le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art L2122-10 du CGCT)
3/pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité
-de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 2
-que les adjoints élus le 04 avril 2014 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote

1er tour de scrutin

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint
-nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
-nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
-nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 0
-nombre de suffrages exprimés : 12
-majorité absolue : 7

NOM et PRENOM des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	**En lettres**
Mme BERGER Véronique	12	douze

Mme BERGER Véronique ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé(e) 2ème adjointe et a été immédiatement installée.

2/INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu la délibération N°2017/21 du 13 mars 2017 relative aux indemnités de fonction des élus
Considérant l'élection du nouvel adjoint au 2ème rang du tableau des adjoints
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat
-que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire
-que le montant de l'indemnité mensuelle sera fixé selon l'indice brut terminal de la fonction publique

11: REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES et COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THEMATIQUES

Suite à la démission de Mr NIBEAU Sébastien, de son poste d'adjoint au maire, il apparait nécessaire de désigner un nouveau délégué, pour le remplacer :

Les élus suivants se proposent comme suit :

- **Commissions Communales**
  Bâtiments communaux : Mme BERGER Véronique
  Affaires scolaires : Mr MAHE Pascal
  Communication/Fêtes et cérémonies : Mr BALLUE Guillaume
  Finances : Mme BERGER Véronique
- **Commission d'Appel d'offres (élu suppléant) :** Mme BERGER Véronique
- **Commissions intercommunales thématiques :** Mme BERGER Véronique
- **Communauté de communes du castelrenaudais (suppléant) :** Mr GERMAIN Cyril

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, les délégués ci-dessus sont désignés par le Conseil Municipal pour siéger aux commissions sus nommées.

12: ACCRÉDITATION OPÉRATIONS POSTALES

Suite à la démission de Mr NIBEAU Sébastien, de son poste d'adjoint, Monsieur le Maire propose, qu'en son absence, les personnes désignées ci-dessous soient accréditées à effectuer les différentes opérations postales au nom et pour le compte de la commune :

- Monsieur GERMAIN Cyril - 1er Adjoint
- Mme BERGER Véronique - 2ème Adjoint
- Madame ROBERT Alexandra, Secrétaire

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants à main levée, le Conseil accepte ces accréditations.

13: CREATION COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles et de la loi N°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, le Centre Communal d'Action Sociale est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.
Considérant la délibération du conseil municipal du 12 mai 2016 la commune peut désormais exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-VALIDE la création de la commission municipale « Affaires Sociales » pour la gestion de l'action sociale

-DESIGNE dans cette commission, en charge de l'action sociale, les élus suivants :
Mme BERGER Véronique
Mme DURAND Nathalie (issue du CCAS)
Mr MALAGA David (issu du CCAS)
Mr MESSON Rémi (issu du CCAS)
Mr FOUCTEAU Rudolff (issu du CCAS)

14: RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur Foucteau informe que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2017, d'application immédiate :
Dorénavant pour tout avancement de grade le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.
Ce taux appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique. Il peut varier de 0 à 100%.
Cette modalité concerne tous les grades d'avancement, pour toutes les filières, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis de principe du comité technique du centre de gestion d'indre et loire réuni le 8 février 2017, préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2017 :

- Fixer des ratios à 100% pour tous les avancements de grade
- Sur la base des critères retenus suivants :
  *Evaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel
  *La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE d'appliquer l'avis de principe du comité technique et FIXE à 100% les ratios pour tous les avancements de grade.

INFORMATIONS DIVERSES

Néant

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

1) AFFAIRES GÉNÉRALES: approbation PV du 13/03/2017
2) FINANCES : approbation comptes de gestion 2016
3) FINANCES: approbation comptes administratifs 2016
4) FINANCES : affectation du résultat/budget Eau
5) FINANCES : affectation du résultat/budget Assainissement
6) FINANCES : affectation du résultat/budget Commune
7) FINANCES : budgets primitifs 2017
8) FINANCES : remboursement acompte location salle polyvalente
9) FINANCES: redevance occupation domaine public 2017/Orange
10) AFFAIRES GÉNÉRALES: élection nouvel adjoint
11) AFFAIRES GÉNÉRALES : nouveau délégué commissions communales et inetrcommunales
12) AFFAIRES GÉNÉRALES : accréditations postales
13) AFFAIRES GÉNÉRALES : création commission « Affaires sociales »
14) PERSONNEL : ratios promus-promouvables

La séance est levée à 22 heures